Vivatax

Référence EXEMPLE-TAUX
02.11.2026

RAPPORT D'ANALYSE FISCALE

Taux d'activité

Monthey (Valais) · Année fiscale 2026

Votre projet

Vous envisagez un changement de taux d'activité de 100 % à 80 %.

Votre résultat en bref

Votre impôt annuel actuel	9'828 CHF
Votre impôt annuel avec un taux d'activité de 80 %	6'225 CHF
Économie d'impôt annuelle	**3'603 CHF**

Pour votre budget, regardez ensemble le changement de votre revenu et celui de votre impôt. Les montants par mois correspondent aux montants annuels divisés par douze. Ils ne remplacent pas une fiche de salaire.

Comprendre votre résultat

L'effet de votre changement de taux d'activité

Le tableau présente les montants que votre projet modifie. Les revenus et les déductions déterminent le revenu imposable, sur lequel l'impôt est calculé. Les montants inchangés ne sont pas détaillés.

Élément	Avant le projet	Après le projet	Écart
VOS REVENUS			
Votre salaire net (cotisations sociales déduites)	85'800 CHF	68'729 CHF	– 17'071 CHF
Total des revenus retenus	**86'050 CHF**	**68'979 CHF**	**– 17'071 CHF**

L'EFFET DE VOTRE CHANGEMENT DE TAUX D'ACTIVITÉ · SUITE

Élément	Avant le projet	Après le projet	Écart
VOS DÉDUCTIONS — CANTON ET COMMUNE			
Frais professionnels (forfait)	–2'574 CHF	–2'062 CHF	+ 512 CHF
Frais de transport	–4'620 CHF	–3'696 CHF	+ 924 CHF
Frais de repas	–3'200 CHF	–2'640 CHF	+ 560 CHF
Total des déductions	**–21'544 CHF**	**–19'548 CHF**	**+ 1'996 CHF**
VOS DÉDUCTIONS — CONFÉDÉRATION			
Frais professionnels (forfait)	–2'574 CHF	–2'062 CHF	+ 512 CHF
Frais de repas	–3'200 CHF	–2'640 CHF	+ 560 CHF
Total des déductions	**–18'224 CHF**	**–17'152 CHF**	**+ 1'072 CHF**
VOTRE REVENU IMPOSABLE			
Pour le canton et la commune	64'506 CHF	49'431 CHF	– 15'075 CHF
Pour la Confédération	67'826 CHF	51'827 CHF	– 15'999 CHF
VOTRE IMPÔT			
Impôt cantonal et communal sur le revenu	8'816 CHF	5'668 CHF	– 3'148 CHF
Impôt fédéral direct	903 CHF	448 CHF	– 455 CHF
Impôt sur la fortune	109 CHF	109 CHF	0 CHF
Votre impôt total	**9'828 CHF**	**6'225 CHF**	**– 3'603 CHF**

Votre impôt avant le projet est de **9'828 CHF**. Votre impôt après le projet est de **6'225 CHF**. Votre projet réduit donc votre impôt de **3'603 CHF** pour l'année 2026.

Impôt total annuel

Avant le projet	Après le projet	Économie d'impôt
9'828 CHF	6'225 CHF	**3'603 CHF**

Salaire net perdu	–17'071 CHF
Impôt économisé	3'603 CHF

Coût net de la réduction

13'468 CHF par an (1'122 CHF par mois)

> Votre salaire net diminue de 17'071 CHF, votre impôt de 3'603 CHF. La baisse d'impôt représente 21 % de la baisse de votre salaire net. Ce jour de travail en moins par semaine vous coûte donc environ 1'122 CHF par mois.

Vous travaillez aujourd'hui cinq jours par semaine, et quatre jours après le changement. Les frais de trajet et de repas déductibles sont ajustés selon le nombre de jours de présence au travail.

Les effets à prévoir hors de l’impôt

- **Votre caisse de pension (2ème pilier).** Un salaire plus bas peut réduire vos cotisations et vos prestations futures. En 2026, le seuil d’affiliation obligatoire à une caisse de pension est un salaire brut annuel supérieur à 22’680 CHF auprès du même employeur. Votre caisse peut aussi assurer un salaire inférieur. Faites confirmer votre couverture après le changement de taux.
- **Votre 3ème pilier A.** Tant que vous avez un revenu d’activité soumis à l’AVS, vous pouvez continuer à cotiser au 3ème pilier A. En 2026, le plafond est de 7’258 CHF avec une caisse de pension. Sans caisse, il est de 20 % du revenu net d’activité, au maximum 36’288 CHF. Faites confirmer le plafond si votre affiliation change pendant l’année.
- **Vos assurances.** Une baisse du salaire assuré peut réduire les indemnités de chômage, de maladie ou d’accident. Vérifiez votre couverture.
- **Les aides liées au revenu.** Un revenu plus bas peut vous donner droit à une réduction des primes d’assurance maladie.
- **Vos acomptes.** Demandez leur adaptation pour ne pas avancer trop d’impôt.

LES POINTS À VÉRIFIER AVANT DE DÉCIDER

Le revenu après impôt

Le rapport montre comment votre salaire et votre impôt changent. Le montant par mois correspond au montant annuel divisé par douze. Les autres dépenses de votre ménage ne sont pas incluses.

Les hypothèses à vérifier

Le salaire est adapté au taux d’activité indiqué. Les frais de transport et de repas suivent les jours de présence au travail. Les autres dépenses ne diminuent pas nécessairement dans la même proportion. Vérifiez les déductions conservées dans la comparaison.

Vos prochaines démarches

Demandez une simulation de salaire et de prévoyance à votre employeur. Ajoutez à votre comparaison les aides liées au revenu. Adaptez ensuite vos acomptes d’impôt.

Le détail de votre situation fiscale

Ces tableaux concernent votre situation avant le changement de taux d'activité. Ils servent à calculer l'impôt de départ, comparé à l'impôt après le changement dans les résultats du rapport. Vos revenus sont repris, puis les déductions retenues par le calcul sont détaillées jusqu'au revenu imposable.

Vos revenus

Votre salaire net	**85'800 CHF**
Autres revenus rentes, pensions, revenus immobiliers et autres revenus déclarés	250 CHF
Revenu net du ménage	**86'050 CHF**

Les déductions retenues

Déduction	Canton et commune	Confédération
Frais professionnels (forfait)	2'574 CHF	2'574 CHF
Frais de transport	4'620 CHF	3'300 CHF
Frais de repas	3'200 CHF	3'200 CHF
Versements au 3ème pilier A	4'800 CHF	4'800 CHF
Primes d'assurance déductibles	3'800 CHF	1'800 CHF
Frais de formation	2'200 CHF	2'200 CHF
Dons	350 CHF	350 CHF
Total des déductions	**21'544 CHF**	**18'224 CHF**

Votre revenu imposable

	Canton et commune	Confédération
Revenu net du ménage	86'050 CHF	86'050 CHF
Déductions	−21'544 CHF	−18'224 CHF
Revenu imposable	**64'506 CHF**	**67'826 CHF**

LE DÉTAIL DE VOTRE SITUATION FISCALE · SUITE

Votre impôt actuel

Impôt cantonal	4’063 CHF
Impôt communal	4’729 CHF
Taxe personnelle	24 CHF
Impôt fédéral direct	903 CHF
Impôt sur la fortune	109 CHF
Total de votre impôt actuel	**9’828 CHF**

Vos taux d’imposition actuels

Taux moyen la part de vos revenus nets que représente votre impôt	11,42 %
Taux marginal la part d’un revenu supplémentaire qui serait payée en impôt	25,20 %

Votre fortune

Comptes, titres et autres biens au 31 décembre	78’000 CHF
Fortune nette attribuée à votre canton avant les déductions propres à votre canton	78’000 CHF
Impôt sur la fortune	**109 CHF**

ANNEXES

Données et hypothèses retenues

Les données du dossier et les paramètres retenus permettent de vérifier votre analyse.

Votre situation personnelle

Canton	Valais
Commune	Monthey
Année fiscale	2026
État civil	Célibataire
Âge	43
Enfants	0

Vos revenus

Salaire net annuel	85’800 CHF
Votre taux d’activité actuel	100 %
Autres revenus	250 CHF

Votre prévoyance

Vos versements annuels au 3ème pilier A	4’800 CHF

Vos frais professionnels

Moyen de transport pour le travail	Voiture
Distance domicile-travail, aller simple (km)	14
Repas de midi	Repas pris à l’extérieur, sans participation de l’employeur

Vos déductions personnelles

Primes d’assurance	6’120 CHF
Frais médicaux et dentaires payés	0 CHF
Frais de formation et de perfectionnement	2’200 CHF
Dons	350 CHF
Versements à un parti politique	0 CHF

Votre patrimoine et vos dettes

Comptes, titres et autres biens	78’000 CHF

Vos biens immobiliers

Propriétaire d'un bien immobilier	Non

Votre projet : changement d'activité

Nouveau taux d'activité (%)	80
Vos jours de présence au travail aujourd'hui, par semaine	5
Vos jours de présence au travail après le changement, par semaine	4

Les hypothèses et la méthode

Votre impôt est recalculé avec le salaire correspondant au nouveau taux d'activité, et avec les frais de trajet et de repas de vos jours de présence après le changement. Les autres données restent identiques. Le nombre de jours de travail repose sur une semaine de cinq jours. Seul le salaire net est connu. Nous estimons le salaire brut à partir de ce montant, puis lui appliquons le nouveau taux d'activité. Nous recalculons ensuite le salaire net en déduisant les cotisations sociales et de prévoyance estimées.

- Ce calcul est une estimation, établie à partir des chiffres que vous nous avez communiqués.
- Votre salaire net reprend le montant renseigné. Les cotisations sociales ne sont pas déduites une seconde fois. Le salaire brut, non indiqué, est estimé à partir de ce net. Il sert à calculer le salaire au nouveau taux d'activité et les cotisations à la caisse de pension.

Vous souhaitez davantage de détails ?
Vous pouvez prendre un rendez-vous avec Vivatax.
Ce rendez-vous est une prestation distincte du rapport.
+41(0)32 724 20 06 · hello@vivatax.ch · www.vivatax.ch
Pour obtenir l'analyse de votre propre situation, commandez votre rapport sur simulators.vivatax.ch.